



1

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION

L'un des plus grands bataillons de maintien de la paix déployés à Carana (2-BATT) est stationné sur une base à proximité d'un camp de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP). Ce camp est géré par l'ONG internationale Refugees International. Le 2-BATT est principalement composé de personnels du pays X, dont la plupart ont été transférés d'une mission régionale menée précédemment.

Quelques personnels d'autres pays ont été déployés sur la base depuis le transfert, dont une section composée exclusivement de femmes soldats d'un autre pays du huitième continent. Les soldats du maintien de la paix effectuent régulièrement des patrouilles de protection à travers le camp de PDIP et autour de son périmètre.

Récemment, il a été anonymement rapporté à une chef de patrouille de la section composée exclusivement de femmes qu'un enfant résidant dans le camp de PDIP avait été victime d'une atteinte sexuelle par un soldat du maintien de la paix, probablement en échange de nourriture. Il s'agit du premier signalement de ce type depuis le transfert de la mission régionale précédente.

Alors que l'équipe de direction de la mission (EDM) s'apprête à se réunir, le commandant de la force reçoit un mémo du commandant du 2-BATT :

Mémo : au commandant de la force, de la part du commandant du 2-BATT :

(extrait)

« La chef de patrouille a recueilli au moins deux témoignages crédibles selon lesquels plusieurs enfants pourraient être concernés et certaines des atteintes sexuelles auraient été perpétrées sur la base de l'ONU ou à proximité.

La première mesure a été de réassigner autant que possible à la section de femmes soldats les patrouilles effectuées dans la partie du camp de PDIP où les fautes auraient été commises.

Une femme du camp de PDIP a approché l'une des femmes soldats lors d'une patrouille pour lui dire qu'un soldat du maintien de la paix avait fait « de vilaines choses » à un enfant qu'elle connaît et que d'autres hommes de l'ONU étaient « mauvais ».

2**TÂCHE**

Vous vous réunissez en tant qu'EDM et devez échanger sur le plan de réaction dynamique à mettre en place. Quelles mesures faudrait-il prendre immédiatement pour prévenir les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles (EAS) : enquêter sur la faute qui aurait été commise, prendre des mesures correctives (dont des mesures disciplinaires et une prise en charge des victimes), et assurer une communication stratégique appropriée ?

3**QUESTIONS À DISCUTER**

1. Quelles mesures faudrait-il prendre immédiatement pour prévenir les cas d'EAS : enquêter sur la faute qui aurait été commise, prendre des mesures correctives (dont des mesures disciplinaires et une prise en charge des victimes), et assurer une communication stratégique appropriée ?
2. Comment l'EDM devrait-elle évaluer les compétences en matière de prise en charge, de conduite, de commandement/direction, de communication et de conscience ?

4**ÉLÉMENTS INJECTÉS****Élément injecté 1****Mémo : d'un spécialiste des droits de l'homme au chef de cabinet :**

(extrait)

« Il nous a été rapporté que certains membres du contingent de maintien de la paix du pays X s'étaient vantés d'avoir payé de jeunes femmes en échange de rapports sexuels. »

Lettre : d'un commandant du pays X au commandant de la force

(extrait)

« L'enquête menée par le bataillon du pays X a confirmé que deux lieutenants déployés au sein de ce bataillon avaient eu recours à des rapports sexuels monnayés. Ces lieutenants ont été consignés à la base, dans l'attente des sanctions disciplinaires qui seront décidées par ma capitale. »

Tâche

Le Siège de l'ONU a demandé à l'EDM de lui expliquer par visioconférence son plan d'intervention stratégique et de détailler les mesures qui seront prises immédiatement, y compris les directives qui seront données à tous les contingents, à toutes les unités de police et aux personnels civils quant au plan de prévention et de gestion des risques à appliquer à l'échelle de la mission en matière d'EAS.

Élément injecté 2

Nouvelle information : Deux semaines plus tard, l'EDM n'a reçu aucune information quant aux mesures disciplinaires qui seront prises par la capitale du pays X.

Lettre : de Refugees International au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

(extrait)

« Un groupe local de femmes nous a rapporté qu'un grand nombre de femmes et d'enfants avaient été violés et victimes d'autres atteintes sexuelles par des soldats du maintien de la paix du pays X. Les soldats en question auraient laissé de l'argent à leurs victimes, une tactique généralement employée pour « déguiser » les viols en relations sexuelles consenties.

Refugees International a l'intention de publier un communiqué de presse dans les 24 heures, sachant que nous disposons d'informations crédibles concernant au moins sept enfants et six femmes victimes d'atteintes sexuelles de la part de soldats du maintien de la paix de l'ONU du pays X. »

Publication sur Twitter : @rightsjusticenow (Rights and Justice International, une ONG internationale de défense des droits de l'homme active à Carana)

Viols, atteintes sexuelles et prostitution sont monnaie courante à l'ONU à Carana : selon de nouvelles informations, des soldats du maintien de la paix violent des femmes et des filles en toute impunité et l'ONU ferme les yeux. Plus d'infos bientôt.

Tâche

Le Siège de l'ONU a demandé une réunion par visioconférence avec l'EDM, afin de discuter du plan d'intervention stratégique à la lumière de ces récents événements et de définir les mesures à prendre immédiatement.